

Rail et Transbordement

Description du produit

Valable dès le **1.1.2025**

Rail et transbordement est le produit pour l'acheminement de nuit d'envois en trafic combiné non accompagné sur le réseau suisse de trafic marchandises de CFF Cargo. Le produit *Rail et transbordement* convient aussi bien pour les transports réguliers que pour les réservations ponctuelles.

Aperçu/table des matières

1. Offre et spécifications de la prestation	2
2. Modalités de commande	3

Votre interlocuteur

Informations et questions relatives aux réservations et aux envois en cours

CFF Cargo SA
E-mail: dispo.container@sbbcargo.com
Téléphone en Suisse: 0800 707 100 (touche 3)

Demandes de nouveaux transports et questions commerciales

CFF Cargo SA
E-mail: dispo.container@sbbcargo.com
Téléphone en Suisse: 0800 707 100 (touche 3)

1. Offre et spécifications de la prestation

1.1. Étendue de la prestation

Le produit *Rail et transbordement* englobe le transport ferroviaire et le transbordement des caisses mobiles, des conteneurs ou des semi-remorques (unités de chargement) entre des terminaux définis (sites de transbordement) en Suisse. Vous trouverez l'offre de sites de transbordement en Suisse sur www.sbbcargo.com.

Transport ferroviaire: CFF Cargo assume le rôle d'opérateur: elle organise et assure le transport ferroviaire

Transbordement de conteneurs: CFF Cargo effectue le transbordement des unités de chargement dans des terminaux en Suisse. Les prestations de transbordement sont exécutées par CFF Cargo elle-même ou achetées.

1.2. Points de desserte et horaires

Des horaires de service individuels (livraison et enlèvement des conteneurs) sont publiés par site de transbordement et par transport (voir les points de desserte et horaires). Les horaires de desserte peuvent être modifiés.

Les heures de desserte publiées n'ont pas valeur de convention sur les délais de livraison au sens de l'art. 16, § 1 des CIM.

1.3. Durée du transport et horaire

Notre offre est basée sur l'horaire en vigueur. Les horaires n'ont pas valeur de convention sur les délais de livraison au sens de l'art. 16, § 1 des CIM.

2. Modalités de commande

2.1. Réservations

Le client ou la cliente commande des emplacements. Pour la vente d'emplacements, une distinction est effectuée entre les réservations régulières et les réservations ponctuelles. Les réservations régulières et ponctuelles doivent être transmises par voie électronique (interface web CCO). En cas de réservation par e-mail, un supplément de 20 francs est facturé.

2.2. Réservations régulières

Les réservations régulières portent sur des transports réguliers et de structure similaire (jour, heure, quantité). Les quantités escomptées sont convenues dans le contrat de transport et enregistrées par la Dispo TC comme réservation régulière pour la durée de validité du contrat. La quantité fixée contractuellement par jour et par relation est contraignante. En cas de modification des quantités régulières au cours de la durée du contrat, les client·e·s doivent communiquer les nouvelles quantités à Dispo TC par e-mail (dispo.container@sbbcargo.com) ou les saisir dans CCO.

Sauf avis contraire des client·e·s le jour de l'exécution, CFF Cargo part du principe que la quantité de transport convenue contractuellement sera livrée et chargée le jour de l'exécution.

Si le jour de l'exécution, la quantité effective à transporter dépasse la quantité convenue contractuellement, l'excédent est automatiquement transformé en réservation ponctuelle et n'est transporté qu'en cas de capacité disponible.

Annulations

Si le client ou la cliente constate que la quantité de transport convenue contractuellement n'est pas atteinte, cette dernière doit être annulée auprès de Dispo TC par e-mail (dispo.container@sbbcargo.com) ou dans le CCO.

Les règles suivantes s'appliquent aux annulations des quantités de transport convenues.

- ➔ Jusqu'à 11:59:59 le jour de l'exécution (jour ouvrable), aucuns frais d'annulation ne sont prélevés.
- ➔ À partir de 12:00:00 le jour de l'exécution (jour ouvrable) et jusqu'à 2 heures avant la fin du chargement au terminal ([Terminaux: horaires d'ouverture et services](#)) 50 francs seront facturés par unité de chargement annulée.
- ➔ En cas de désistement ultérieur et/ou de non-présentation (no show), 100% du prix de transport convenu (chargé et y c. les prestations complémentaires convenues) seront facturés par unité de chargement.

2.3. Réservations ponctuelles

Les réservations ponctuelles sont des réservations irrégulières ou à court terme qui ne sont effectuées que si les capacités correspondantes sont disponibles. Elles peuvent être demandées à tout moment à Dispo TC par e-mail (dispo.container@sbbcargo.com) ou être réservées directement dans l'interface web CCO.

Aucune ressource n'est réservée pour les réservations ponctuelles, qui sont prises en compte selon leur ordre d'arrivée (premier arrivé, premier servi) chez Dispo TC.

Horaires et conditions

Dispo TC prend les réservations ponctuelles par écrit par pendant les horaires d'ouverture (du lundi au vendredi de 4h00 à 20h30). La faisabilité sera étudiée dans les meilleurs délais. Une réponse écrite indiquant si des capacités (éventuellement aussi des terminaux alternatifs) sont disponibles ou non pour les réservations ponctuelles demandées est envoyée au plus tard le jour de l'exécution avant 13h00.

Si, dans les 30 minutes suivant la confirmation de Dispo TC, le client ou la cliente n'annule pas par écrit la réservation ponctuelle, celle-ci est définitivement considérée comme une réservation.

Annulation

Si le client ou la cliente constate le jour de l'exécution que les réservations ponctuelles demandées ne sont plus requises, ces dernières doivent être annulées auprès de Dispo TC par e-mail (dispo.container@sbbcargo.com) ou dans CCO.

Les règles suivantes s'appliquent aux annulations de réservations ponctuelles confirmées pour le transport.

- ➔ Jusqu'à 11:59:59 le jour de l'exécution (jour ouvrable), aucuns frais d'annulation ne sont prélevés.
- ➔ À partir de 12:00:00 le jour de l'exécution (jour ouvrable) et jusqu'à 2 heures avant la fin du chargement au terminal ([Terminaux: horaires d'ouverture et services](#)) 50 francs seront facturés par unité de chargement annulée.
- ➔ Pour les annulations ultérieures et/ou la non-présentation (no show), 100% du prix du transport par unité de chargement seront facturés.

2.4. Créneau pour le transbordement de camions

Un créneau est prévu pour chaque transbordement de camion. Celui-ci peut être réservé à l'avance via l'interface web CCO ou défini sur une base annuelle lors de la conclusion du contrat. Il fait l'objet d'une facturation de frais selon l'emplacement et le créneau. Le montant de ces frais est indiqué dans le CCO. Si le créneau n'est pas utilisé, les frais restent dus. Les livraisons et enlèvements effectués sans créneau réservé ont lieu dès qu'un créneau est disponible.

-
- | | |
|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2.5. Traitement des réservations par la Dispo TC | Dispo TC est votre interlocuteur pour le traitement opérationnel des transports Rail et transbordement. |
| 2.6. Données relatives aux conteneurs | Le code BIC ou ILU doit impérativement figurer sur l'ordre de transport. |
| 2.7. Taille des envois | La quantité minimale de transport est une unité de chargement. Pour les envois < 9 m et un poids brut (poids du conteneur inclus) de plus de 16 tonnes ainsi que pour les envois > 9 m et un poids brut (poids du conteneur inclus) de plus de 30 tonnes, un supplément de 25% du prix de base est appliqué. |
| 2.8. Nouveaux trafics | La faisabilité des nouveaux transports doit être clarifiée au préalable. |